

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **9 (1982)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Message concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU 3

Communications officielles:

– Mémento sur l'assurance facultative des Suisses de l'étranger 9

– Fonds de Solidarité 11

Pages locales 12–16

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

– 60^e Congrès des Suisses de l'étranger à Sierre 17

– Action nationalité 18

– Journée des Suisses de l'étranger à la MUBA 20

Séance de la Commission des Suisses de l'étranger 22

Résumé du message concernant l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Adoption du message

Le Conseil fédéral a accepté aujourd'hui le message concernant l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il propose aux Chambres fédérales d'approuver l'adhésion de notre pays à l'organisation mondiale. La décision définitive appartient en dernière instance au peuple et aux cantons, qui doivent se prononcer sur cette question, conformément à la Constitution fédérale.

Importance du projet

L'adhésion à l'ONU est un acte important pour la Suisse, qui lui permettra de normaliser ses rapports avec l'organisation mondiale et, par là, de consolider et développer ses relations avec la communauté internationale. Après mûre réflexion et après avoir suivi de près les développements de la question, le Conseil fédéral propose aujourd'hui l'adhésion. En 1945 et 1976, il a créé des commissions d'experts qui ont étudié à fond la question de l'adhésion. En 1969, 1971 et 1977, il a lui-même présenté de façon exhaustive dans trois rapports à l'Assemblée fédérale tous les aspects de nos relations avec les Nations Unies et les institutions spécialisées. En 1977 déjà, il est arrivé à la conclusion que l'adhésion à l'ONU était souhaitable. Les Chambres fédérales ont pris acte de cette conclusion et le Conseil national a même invité le Conseil fédéral à lui présenter «dans les meilleurs délais possibles» un message sur l'adhésion. Il est temps pour la Suisse de franchir ce pas; en tant que membre de la communauté des Etats, no-

tre pays doit, dans l'intérêt même de sa sécurité, tenir compte de l'évolution du monde depuis 1945 et de ses conséquences sur les Nations Unies.

L'interdépendance croissante des Etats et le caractère universel et global d'un nombre toujours plus grand de problèmes appellent des solutions communes et la coopération de tous les Etats. C'est pourquoi la diplomatie multilatérale a pris au cours de ces dernières années un essor sans précédent dans l'histoire. Les Nations Unies constituent à la fois son principal instrument et le centre où convergent les efforts des nations vers des fins communes. Elles représentent le fondement d'un ordre international dans un monde encore déchiré par les conflits et les tensions.

L'ONU d'aujourd'hui

L'ONU que nous connaissons aujourd'hui est bien différente de ce qu'elle était en 1945, à l'époque de sa fondation. Elle a subi fortement les effets de l'évolution d'un monde dont elle est à la fois l'émanation et l'instrument politique. Conçue à l'origine comme une coalition des vainqueurs de la dernière guerre mondiale, dans le but de maintenir la paix par des mesures collectives de coercition, **l'ONU est devenue aujourd'hui le centre de la coopération mondiale.** Il s'est avéré, au cours de la guerre froide, que le système des sanctions prévu par la Charte n'a guère fonctionné en raison du désaccord des grandes puissances. L'ONU n'a jamais appliqué de sanctions militaires. L'existence de l'arme nucléaire a d'ailleurs

Avez-vous 50 ans cette année?

Si oui, vous pouvez déclarer votre adhésion à l'AVS/AI facultative au plus tard dans un délai d'un an dès l'accomplissement de votre 50^e année. C'est **votre dernière chance!** Pour tout renseignement, écrivez à votre représentation suisse.